



EG-07 Préparation pour une tranchée en domaine privé réalisée par ORES



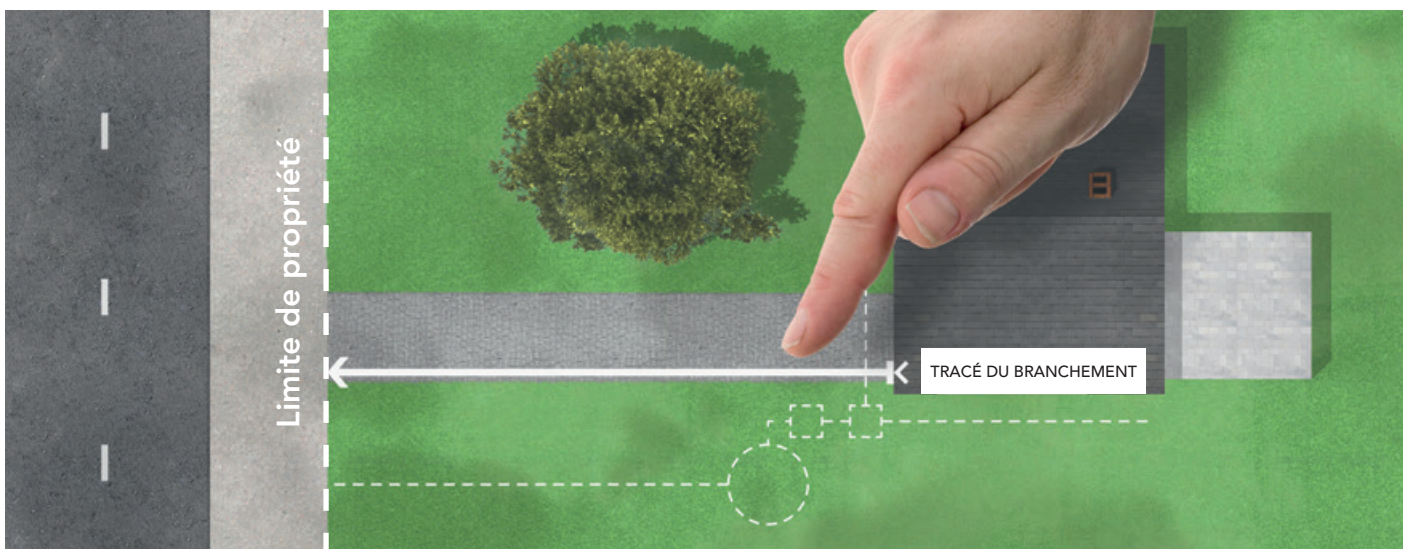
Vous avez décidé de faire appel à nous pour réaliser la tranchée pour votre raccordement. C'est un bon choix ! Et pour que ça se passe bien, il faudra préparer votre terrain et nous fournir certaines informations.

INFORMATIONS À COMMUNIQUER

Si vous demandez à ORES de réaliser la tranchée pour la pose de votre raccordement en domaine privé, vous devez fournir à ORES les éléments nécessaires à la bonne exécution du travail.

Il s'agit de :

- la **localisation des différents câbles** (électricité, téléphone, télédistribution, ...), canalisations (égout, eau, ...), **citernes et obstacles** pouvant exister dans le sous-sol du terrain privé sur le tracé du branchement à exécuter. Cette localisation doit être donnée sur plan si le maître d'ouvrage en dispose ;
- le **plan cadastral** permettant de fixer sans équivoque les limites entre les différentes propriétés s'il n'a pas déjà été fourni à ORES.



DÉGAGER LE TERRAIN

Vous devrez ensuite dégager le terrain sur le tracé du branchement en surface, c'est-à-dire :

- Prendre soin notamment de retirer les plantations que vous envisagez de remettre en place après l'exécution du travail.
- Retirer tout obstacle comme un tas de sable, un container ou encore un échafaudage.
- Si le tracé du branchement ne peut éviter de passer à proximité de racines, le maître d'ouvrage doit donner son autorisation pour l'exécution de la tranchée à cet endroit.
- Le cas échéant, retirer aussi le revêtement de surface (dalles, pavés, klinkers,...) et ses fondations.

Si vous êtes dans l'impossibilité de dégager le tracé de la tranchée, de permettre la réalisation de la tranchée en terre-plein ou encore de garantir l'absence de tout obstacle sur le tracé de la tranchée, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- soit vous proposez un autre tracé en accord avec ORES ;
- soit ORES place le compteur en limite de propriété ;
- soit vous réalisez vous-même la tranchée en domaine privé (sans intervention d'ORES).



Si, dans la réalisation de la tranchée, nos services rencontrent un obstacle imprévisible ou non signalé par le demandeur, la responsabilité d'ORES ne pourra être engagée et le compteur sera placé en limite de propriété.